Envoyé en préfecture le 19/11/2024
Reçu en préfecture le 19/11/2024
Publié le
ID : 090-200069060-20241112-2024_124-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
Vosges du Sud

REPUBLIQUE FRANÇAISE ❖ DEPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 12 novembre 2024

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Titulaires présents : L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, A. FENDELEUR, A. FESSLER, J. GROSCLAUDE, P. GUIGON, J-M. HUGARD, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, C. LESOU, P. MIESCH, S. MOREL, A. NAWROT, E. PARROT, C. PARTY, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, P. VUILLAUMIE, D. VALLVERDU, E. WEISS, A. ZIEGLER

Pouvoirs : V. ORIAT-BELOT à J-L. ANDERHUEBER, E. HOTZ à J. CHIPAUX, E. OTERNAUD à M. LEGUILLON

Secrétaire de séance : J. CHIPAUX

Nombre de conseillers

En exercice :	42
Présents :	30
Absents :	12
dont suppléés :	0
dont représentés :	3
Votes pour :	33
Votes contre :	0
Abstention :	0
Suffrages exprimés :	33

Date de la convocation
05/11/2024

Date de publication
19/11/2024

Délibération n° 124-2024

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2024

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-1 et L2121-15,

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2024 à l'approbation de l'assemblée.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2024.

Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VOSGES DU SUD

Jean-Luc ANDERHUEBER

Le secrétaire de séance,

J. CHIPAUX